* CET EXEMPLE DE COURRIER EST DONNE A TITRE INDICATIF ET DOIT ETRE ADAPTE A LA SITUATION DE L’ENTREPRISE.

Nom de l’entreprise
Adresse

Code postal / Ville

 Nom du salarié

 Adresse

 Code postal / Ville

 Fait à ……, le ../../….

**Objet : Lettre d’information relative au déblocage dérogatoire de l’épargne salariale**

Madame, Monsieur,

La loi portant mesures d’urgence pour la protection du pouvoir d’achat permet à tous les salariés de débloquer de manière exceptionnelle et anticipée les sommes issues de la participation et de l’intéressement placées sur certains plans d’épargne de l’entreprise, à l’exception des plans d’épargne retraite.

***Paragraphe suivant optionnel selon les cas :***

En application de l’accord d’entreprise conclu le ../../…. nous vous informons que peuvent également être débloquées les sommes affectées à l’acquisition de titres de l’entreprise, sur le fonds commun de placement d’entreprise (FPCE) ainsi qu’au sein de société d’investissement à capital variable (SICAV) selon les modalités prévues par ledit accord.

Votre demande de déblocage exceptionnel, qui peut être présentée jusqu'au 31 décembre 2022, ne pourra être effectuée qu'en une seule fois. Elle peut porter sur tout ou partie des sommes, indépendamment de la durée de blocage normalement applicable, à condition d’avoir été affectées avant le 1er janvier 2022.

Les sommes débloquées, dans la limite de 10 000 €, doivent servir à financer l'achat d'un ou de plusieurs biens ou la fourniture d'une ou de plusieurs prestations de services et sont exonérées de cotisations sociales et d’impôt sur le revenu.

Nous vous informons également qu’il vous appartient de tenir à la disposition de l’administration fiscale les pièces justificatives de l’usage des sommes débloquées.

Les demandes de déblocages sont à adresser au gestionnaire du plan d’épargne à l’adresse suivante : *XXX, XXX (Le texte ne prévoit aucune formalité obligatoire, il convient de vérifier avec le gestionnaire de comptes les conditions qu’il entend appliquer).*

 Signature